

Profil des exigences du groupe d'expert-e-s pour l'initiative sur l'Europe

Situation initiale

Le Comité va créer un groupe d'expert-e-s conformément à l'art. 43 al. 2 let. e ch. 1 de nos statuts, afin de répondre à la volonté de l'Assemblée des délégué-e-s de l'UNES de créer un organe qui

"a pour but de représenter l'UNES au sein du comité d'initiative (de l'initiative européenne). Pour ce faire, ce comité restera en contact étroit avec le comité exécutif, le conseil de section et l'AD et mettra ses membres à disposition pour les questions de presse, les conférences de presse et autres interventions publiques du comité d'initiative".

Le Comité exécutif créera le groupe d'expert-e-s lors de sa réunion du 29 juin 2022 et nommera ses membres. Le comité approchera lui-même des expert-e-s potentiel-le-s et tiendra compte des propositions des sections. Les propositions d'expert-e-s potentiel-le-s doivent être communiquées au comité (info@vss-unes.ch avec gs-sg@vss-unes.ch en CC) avant le 26 juin 2022.

Ce profil d'exigences doit servir d'orientation aux expert-e-s potentiel-le-s afin qu'ils et elles puissent mieux évaluer les tâches et les exigences.

Le groupe d'expert-e-s

Objectifs

Le comité considère le groupe d'expert-e-s, outre le travail de représentation, comme un organe permettant d'élaborer, de refléter et de renforcer l'UNES dans le discours sur l'initiative et dans le travail au sein du comité d'initiative. Il doit donc être possible de discuter des thèmes en suspens à un niveau professionnel élevé.

Type de mandat

Tous et toutes les membres du groupe d'expert-e-s, sont engagé-e-s par l'UNES en tant qu'expert-e-s et représentent l'UNES à l'extérieur si nécessaire. Ils et elles sont donc libéré-e-s de toute restriction (selon la section). Le mandat est une fonction honorifique et n'est pas rémunéré en tant que tel.

Taille et composition

Le groupe d'expert-e-s ne doit pas dépasser 10 personnes (y compris les représentant-e-s du comité et du secrétariat général) afin de permettre une méthode de travail efficace et de réduire le travail de coordination.

Lors de la composition du groupe, le comité veillera en particulier à un équilibre entre les sexes, un équilibre linguistique, une représentation adéquate des étudiant-e-s des sections ainsi qu'une représentation adéquate des différents domaines d'études.

Outre les membres issus du cercle des étudiant·e·s, d'anciens et anciennes membres de l'UNES, des membres d'autres associations d'étudiant·e·s ou des représentant·e·s du corps intermédiaire sont également admissibles.

Direction

Le groupe d'expert·e·s est dirigé par un membre du comité ou de la présidence de l'UNES. La direction est soutenue par le secrétariat général.

Calendrier

Le groupe doit être mis en place avant la pause estivale (au plus tard fin juin), afin de disposer d'un forum pour partager certaines choses pendant l'été également. Le travail effectif ne commencerait toutefois probablement pas avant le semestre prochain (cela dépend encore du programme de l'Alliance). Néanmoins, les premières réalisations du groupe d'expert·e·s devraient déjà être présentées lors de la retraite de section (octobre 2022). Le temps nécessaire peut varier considérablement et dépend également du déroulement général du lancement de l'initiative.

Exigences minimales pour les membres du groupe

- Disposition à collaborer activement pendant au moins un an
- Compréhension approfondie de la politique européenne et des liens avec la Suisse (Erasmus, EHEA, Horizon, etc.)
- Bonne connaissance et compréhension du fonctionnement de l'UNES
- Compétence rhétorique et argumentative

Ce qu'un engagement dans le groupe d'expert·e·s t'apporte

- Possibilité de participer activement à une initiative politique et à la campagne d'accompagnement
- Aperçu des processus par lesquels passe la présentation d'une initiative
- Possibilité d'acquérir de l'expérience dans le domaine des relations publiques et d'être formé à cet effet
- Possibilité de travailler en étroite collaboration avec le bureau de l'UNES et les partenaires de l'initiative
- Possibilité de faire valider son engagement (bénévole) à la fin de son mandat